



ATTESTATION PERMETTANT DE RECEVOIR DE L'ELECTRICITE EN EXEMPTION, EN EXONERATION OU A TAUX REDUIT DE LA TAXE INTERIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE
Article 266 quinquies C du code des douanes.

A remplir par les utilisateurs d'électricité bénéficiant d'une exemption, d'une exonération, ou d'une taxation de la TICFE à taux réduit

Usages exonérés/exemptés (cochez les cases correspondantes)		Usages taxés à un taux réduit (cochez les cases correspondantes)	
1	Procédés métallurgiques, réduction chimique, électrolyse <input type="checkbox"/>	Par une installation industrielle électro-intensive dont la consommation > 3 kWh par € de la VA	Exposée à un risque de fuite de carbone <input type="checkbox"/>
	Fabrication de produits minéraux non métalliques <input type="checkbox"/>		Non exposée à un risque de fuite de carbone <input type="checkbox"/>
		Par une entreprise pour laquelle l'électricité représente plus de la moitié du coût d'un produit <input type="checkbox"/>	Par une installation industrielle électro-intensive dont la consommation est comprise entre 1,5 et 3 kWh par € de la VA
	Non exposée à un risque de fuite de carbone <input type="checkbox"/>		
	Production de produits énergétiques <input type="checkbox"/>	Par une installation hyper électro-intensive <input type="checkbox"/>	Exposée à un risque de fuite de carbone <input type="checkbox"/>
Production d'électricité <input type="checkbox"/>	Non exposée à un risque de fuite de carbone <input type="checkbox"/>		
		Pour le transport par train, métro, tramway, câble et trolleybus <input type="checkbox"/>	

Bénéficiaire		
2	Nom et adresse de l'entreprise	SIREN :
3	Nom et adresse de l'installation (pour les installations bénéficiant d'un taux réduit)	SIRET :

Fournisseur		
4	Raison sociale	SIREN :
5	Référence du contrat de fourniture	
6	Établissement du fournisseur chargé de la facturation	SIREN :

Conditions particulières d'application	
7	Pourcentage d'exonération/exemption déclaré : (quantité d'électricité employée à un usage exonéré ou exempté/quantité totale d'électricité consommée) x 100 <input type="text"/> Pourcentage des quantités admises au bénéfice d'un taux réduit (quantité d'électricité employée à un usage taxé à taux réduit/quantité totale d'électricité consommée) x 100 <input type="text"/>
8	Référence du compteur de facturation pour lequel s'applique le pourcentage de non taxation <input type="text"/>

Conditions générales	
9	Par la présente, je m'engage à : - remplir les conditions d'éligibilité à une exemption, une exonération, une franchise ou à un taux réduit de la TICFE (le cas échéant) ; - justifier les éléments attestés à première réquisition, en ce sens, du service des douanes ; - adresser au bureau de douane une copie de toute attestation établie auprès de mon fournisseur d'électricité, accompagnée d'un document justifiant du calcul du pourcentage de l'exonération et/ou des quantités admises au bénéfice d'un taux réduit ; - à acquitter la TICFE auprès de l'administration des douanes et droits indirects au cas où l'électricité serait employée à un usage taxable, conformément aux dispositions du 7 de l'article 266 quinquies C du code des douanes.

10	Fait à :	Signature :
	Le :	